



Conseil économique et social

Distr.: Générale
21 décembre 2001

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Quarante-cinquième session

Vienne, 11-15 mars 2002

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire*

Réduction de la demande de drogues: situation mondiale en ce qui concerne l'abus des drogues, et en particulier la propagation de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) par injection de drogues

Prévention de l'usage de drogues à des fins récréatives et de loisirs chez les jeunes

Rapport du Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	2
II. Abus de drogues dans le contexte des activités récréatives et des loisirs	5-12	2
III. Mesures prises par les États Membres pour prévenir l'usage de drogues à des fins récréatives	13-19	4
IV. Activités menées par le PNUCID	20-27	5
V. Conclusions	28-35	7

* E/CN.7/2002/1.

I. Introduction

1. À sa quarante-quatrième session, la Commission des stupéfiants a adopté la résolution 44/5, intitulée “Prévention de l’usage de drogues à des fins récréatives et de loisirs chez les jeunes”. Dans cette résolution, la Commission s’inquiétait “des nouveaux modes de consommation de drogues chez les jeunes qui abusent de substances psychoactives illicites et font un usage impropre de substances psychoactives à des fins récréatives et pendant leur temps libre”. Dans la même résolution, elle a notamment encouragé les États Membres à mettre au point des systèmes d’information et des programmes de prévention visant à sensibiliser le public aux risques associés aux nouveaux modes de consommation de drogues illicites chez les jeunes, en particulier dans les lieux de divertissement; à inciter les jeunes à participer à la conception, à l’élaboration, à la mise en œuvre et à l’évaluation de stratégies et d’activités de prévention ciblées sur l’usage de drogues illicites chez les jeunes; à élaborer des moyens appropriés de communication et de diffusion de l’information destinés aux jeunes et visant à promouvoir des modes de vie sains permettant de profiter du temps libre sans consommer de drogue; et à adapter leurs travaux de recherche sur la toxicomanie ainsi que leurs réseaux de centres de traitement et leurs services de santé, d’éducation et d’aide sociale, compte tenu des nouveaux modes de consommation de drogues illicites.

2. Dans sa résolution 44/5, la Commission priait le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) de fournir, aux États qui en font la demande, des conseils et une aide, afin qu’ils élaborent des stratégies et des programmes de réduction de la demande de drogues illicites, en particulier chez les jeunes dans les lieux de divertissement; et l’a encouragé à recueillir des informations détaillées et évaluées sur les expériences concluantes en matière de prévention menées dans différents pays du monde ainsi qu’à diffuser ces informations auprès des États et des professionnels. Enfin, dans la même résolution, le Directeur exécutif du PNUCID était prié de présenter à la Commission, à sa quarante-cinquième session, un rapport sur l’application de ladite résolution et c’est conformément à cette dernière que le présent rapport est soumis.

3. Le présent rapport est structuré comme suit: un aperçu général de l’abus de drogues à des fins récréatives est donné dans la section II; la section III passe brièvement en revue les activités actuellement entreprises par les États Membres pour prévenir l’usage de drogues à des fins récréatives; les activités menées par le PNUCID face au problème font l’objet de la section IV; et les conclusions sont présentées dans la section V.

4. Le PNUCID a déjà traité le problème de l’abus de drogues parmi les enfants et les jeunes dans les deux rapports suivants: “Situation mondiale en ce qui concerne l’abus de drogues, en particulier parmi les enfants et les jeunes” (E/CN.7/2001/4); et “Les jeunes et les drogues: aperçu général de la situation dans le monde” (E/CN.7/1999/8). Ces deux rapports mentionnaient la consommation illicite de drogues à des fins récréatives et pendant le temps de loisir. Comme ils laissaient entrevoir des tendances et des modes assez généraux de la consommation de drogues parmi les jeunes, tendances et modes qui permettent de comprendre la question de l’usage des drogues à des fins récréatives, les deux rapports, ainsi que le rapport de 2002 sur la situation mondiale en ce qui concerne l’abus de drogues, en particulier la propagation de l’infection par le virus de l’immunodéficience humaine et du syndrome d’immunodéficience acquise (VIH/sida) par injection de drogues (E/CN.7/2002/2), sont portés à l’attention de la Commission en tant que sources supplémentaires d’information contextuelle.

II. Abus de drogues dans le contexte des activités récréatives et des loisirs

5. Le terme “usage de drogues à des fins récréatives” est un terme imprécis utilisé pour décrire un mode de consommation de drogues qui est généralement pratiqué dans le contexte des loisirs, telles les boums ou les soirées dansantes, et qui ne serait pas toxicomanogène ni source de crises de convulsion. L’usage de pilules à danser, en particulier la méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA) ou ecstasy et d’autres analogues, offre un exemple d’un tel comportement qui a récemment suscité beaucoup d’intérêt. Quoique la dépendance physique à la MDMA ne soit pas bien prouvée, la preuve est faite de plus en

plus des effets neurotoxiques et des dommages à long terme chez les consommateurs présentant des modes de comportement qui s'apparentent à des convulsions et peuvent laisser supposer la prise de doses multiples en un bref laps de temps.

6. Il ressort des travaux de recherche que l'usage de drogues à des fins récréatives se retrouve surtout parmi les jeunes qui consomment peut-être des substances telles que le cannabis, la cocaïne, des stimulants du type amphétamine ou le diéthylamide de l'acide lysergique (LSD), mais encore d'autres produits comme l'acide gamma-hydroxybutyrique, la kétamine et l'alcool. Au lieu de s'en tenir à une drogue déterminée, il convient donc plutôt de parler de polytoxicomanie (mélange ou alternance d'un large éventail de substances) pratiquée dans des lieux récréatifs.

7. Les propriétés stimulatrices de certaines des drogues choisies dans un but récréatif sont mises à contribution par ceux qui les prennent pour rester actifs pendant plus longtemps que ce ne serait le cas autrement. Des substances psychoactives ont été largement distribuées et consommées dans les boîtes de nuit, les discothèques et d'autres lieux de rassemblements sociaux. Les drogues, dans ce contexte, jouent un rôle de lubrifiant social. Cela étant, l'usage de drogues à des fins récréatives a lieu dans un environnement culturel et social qui est devenu plus tolérant vis-à-vis des drogues, et dans lequel les jeunes gens sont exposés à des messages qui leur donnent l'impression que l'usage convivial de drogues est sans danger, qu'il est acceptable et prestigieux et peut même servir le succès matériel et la satisfaction des besoins personnels.

8. Dans son rapport annuel consacré au problème de la drogue dans l'Union européenne (*Annual report on the state of the drugs problem in the European Union*), l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) fait observer que l'usage combiné de plusieurs substances, licites comme illicites, est monnaie courante chez les jeunes qui vivent assez librement. L'OEDT fait également état d'une tendance à consommer différentes drogues en fonction des besoins et des circonstances, et souligne la tendance à changer rapidement de mode d'expérimentation ou à combiner diverses substances pour être "défoncé" ou pour équilibrer les effets des diverses substances prises.

9. Si l'usage d'ecstasy lors des boums ou des soirées dansantes est essentiellement un phénomène existant en Europe occidentale, en Amérique du Nord et en Australie, les données sur les taux de prévalence indiquent que les modes de consommation de stimulants du type amphétamine se diversifient et s'étendent à d'autres régions du monde. En règle générale, l'abus de drogues de synthèse s'est stabilisé dans les États de l'Union européenne. Cependant, une hausse est toujours observée dans certaines villes ou villégiatures qui arrivent à mieux attirer les jeunes touristes du fait qu'elles offrent davantage d'attractions qui intéressent ceux-ci. D'après les données recueillies par le Projet européen d'enquête en milieu scolaire sur l'alcool et d'autres drogues, le taux de prévalence au cours de la vie de l'usage de drogues illicites parmi les jeunes âgés de 15 et 16 ans a doublé dans la quasi-totalité des pays de l'Europe centrale et orientale de 1995 à 1999. Responsables de cette augmentation, le cannabis surtout et, dans une moindre mesure, les stimulants du type amphétamine, notamment la MDMA, et le LSD. Aux États-Unis d'Amérique, où l'abus de MDMA a commencé plus tôt qu'en Europe, de fortes augmentations ont été signalées ces dernières années parmi les étudiants. Les jeunes gens aux États-Unis ont davantage recours à l'ecstasy qu'à la cocaïne. L'ecstasy est consommé dans divers cadres, et des éléments tendent à prouver que les groupes d'âge impliqués sont plus jeunes. De surcroît, il existe des indications selon lesquelles la méthamphétamine est consommée en association avec d'autres drogues dans les lieux de danse.

10. Sans atteindre jusqu'ici des taux de prévalence élevés, l'abus d'ecstasy a été enregistré dans certains pays en développement dans le contexte des discothèques et des clubs de danse. En Asie du Sud-Est et dans certaines régions de l'Afrique, des personnes telles que les chauffeurs de camion, les ouvriers agricoles, les professionnels du sexe et aussi les étudiants font usage de stimulants du type amphétamine dans un but fonctionnel (ces derniers essentiellement pour rester éveillés lorsqu'ils préparent des examens).

11. L'usage de drogues à des fins récréatives a modifié l'image qu'on avait traditionnellement de l'abus de drogues comme caractérisant le mode de vie de personnes marginalisées, clandestines ou exclues de la société. Les jeunes en général font également de plus en plus usage des drogues pendant leur temps libre,

d'ordinaire les week-ends. Cela vaut en particulier pour le cannabis. Le fait que le cannabis et, dans une moindre mesure, les stimulants du type amphétamine en soient venus à être une caractéristique de la sous-culture de certains jeunes suscite des préoccupations croissantes. Certes il ne faudrait pas pousser ces préoccupations trop loin, mais cette tendance indique que les dangers de l'abus de drogues risquent d'être de plus en plus méconnus et que cet abus devient une activité banale. C'est là un grave problème, notamment s'agissant de drogues telles que l'ecstasy.

12. Des informations font état de conséquences graves pour la santé même parmi ceux qui consomment l'ecstasy pour la première fois; et même si les conséquences néfastes ne sont pas nécessairement visibles dans le court terme, les preuves s'accumulent de la neurotoxicité de l'ecstasy dont l'abus peut en outre avoir un impact sur le fonctionnement de divers organes corporels, notamment le foie et le cœur. Avec le concours du PNUCID, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a réalisé un examen à l'échelle mondiale de l'ecstasy, de la MDMA et d'autres dérivés amphétaminiques par substitution au niveau du noyau benzénique, examen qui indique les effets physiques à long terme tels que la forte tension de la mâchoire et le grincement des dents, l'anorexie, l'assèchement de la bouche, la tachycardie, les bouffées de chaleur et de froid et la moiteur de la paume, tout autant que des effets à long terme, notamment l'insomnie, la dépression, les maux de tête et la raideur des muscles. En outre, selon cet examen, même si les effets à long terme de la MDMA sur l'homme ne sont pas encore connus, des études sur les animaux et quelques humains ont révélé la possibilité d'effets à long terme alarmants. Ces études font apparaître que les dommages causés au cerveau sont pour l'essentiel irréversibles et ne sont pas nécessairement fonction de la longueur de la période de consommation.

III. Mesures prises par les États Membres pour prévenir l'usage de drogues à des fins récréatives

13. Étant donné le peu de temps écoulé depuis l'adoption par la Commission de la résolution 44/5, le présent rapport sur les mesures prises par les États Membres pour prévenir l'usage de drogues illicites à des fins récréatives repose principalement sur les

renseignements recueillis grâce au questionnaire destiné aux rapports biennaux (109 réponses en tout), complétés par les informations dont dispose l'OEDT et un nombre restreint d'études publiées.

14. Une analyse des réponses au questionnaire destiné aux rapports biennaux concernant la mise en œuvre du Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus de stimulants du type amphétamine et de leurs précurseurs, adopté par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/4 A) indique que plus de la moitié des pays qui ont répondu ont signalé qu'ils avaient pris des mesures pour sensibiliser davantage au problème des stimulants du type amphétamine, lequel, comme il a été fait observer plus haut, est un élément essentiel de l'usage de drogues à des fins récréatives. Plusieurs pays ont lancé des campagnes nationales de prévention et des stratégies globales afin de réduire la demande de drogues illicites, notamment les stimulants du type amphétamine. Certains pays redoublent d'efforts pour informer les jeunes, les parents et les éducateurs sur les effets néfastes de ces substances.

15. Dans plusieurs pays d'Europe et d'Asie du Sud-Est, les mesures de contrôle ont été renforcées dans les lieux de divertissement et les discothèques. L'Irlande constitue un exemple: le personnel des services sanitaires et la police ont renseigné les personnes tenant les boîtes de nuit des dangers liés aux stimulants du type amphétamine. En Italie, un accord sur les mesures spéciales à prendre dans les discothèques a été signé entre le gouvernement et les propriétaires de discothèques. Aux Pays-Bas, le Ministère de la santé publique, du bien-être et des sports a conseillé les autorités locales quant à la réglementation des manifestations de grande ampleur. Les organisateurs sont tenus de disposer d'eau potable gratuite, de personnel expérimenté pour dispenser les premiers soins, d'une ventilation adéquate et de salles de relax.

16. Ainsi qu'il a été indiqué dans des rapports précédents sur l'abus de drogues parmi les jeunes, les jeunes gens d'âge scolaire expérimentent de plus en plus les drogues, encore que l'ampleur du phénomène varie. Il faut donc absolument que les activités de prévention visent les populations scolaires. Certains faits indiquent que cela est en cours. Les données provenant du questionnaire destiné aux rapports biennaux indiquent que les activités de prévention ont le plus communément lieu dans les écoles et

comportent la fourniture d'informations. Une proportion de 68 % des États qui ont répondu ont fait état de l'existence de vastes programmes scolaires d'éducation en matière de drogues. Un peu plus de la moitié des États ayant répondu ont déclaré disposer de vastes programmes communautaires d'éducation et un peu moins de la moitié ont signalé l'exécution de vastes programmes de prévention dans les centres de santé. Les programmes pour l'acquisition d'aptitudes utiles pour la vie, étaient essentiellement offerts dans des établissements scolaires.

17. Bien que l'abus de stimulants du type amphétamine concerne de plus en plus les jeunes et risque de faire partie de sous-cultures spécifiques de jeunes, seuls 39 % des pays ayant répondu ont indiqué qu'ils avaient adopté des programmes spécifiques tendant à empêcher les jeunes de faire l'expérience de ces substances. Plusieurs pays ont précisé que les programmes scolaires de prévention tendant à informer les jeunes des méfaits des drogues illicites, notamment les stimulants du type amphétamine, avaient été exécutés un peu partout. Les médias, les annonces publicitaires à la télévision et des imprimés ont servi à informer les jeunes des effets néfastes de l'abus de drogues. Les séminaires, les manifestations sportives et les activités culturelles ont été également mis à contribution pour dissuader les jeunes de faire l'expérience des stimulants du type amphétamine.

18. Dans plusieurs États membres de l'Union européenne, la majorité des projets identifiés par l'OEDT comme axés spécifiquement sur l'abus de drogues de synthèse reposent sur une stratégie de réduction des effets néfastes. Ces projets, qui s'inscrivent généralement dans le cadre d'une stratégie plus vaste de réduction des effets néfastes approuvée au niveau local, peuvent comporter une assistance sur place, la fourniture d'informations et l'offre de conseils lors des grandes soirées "rave". Des dépliants, des prospectus, des affiches, des brochures et d'autres matériels sur l'usage de drogues sans danger, destinés aussi bien aux individus qui ont déjà pris de la drogue qu'aux preneurs potentiels, sont distribués dans les clubs, les lieux de danse, les magasins de vente de disques et d'autres points de vente. Certains des États membres de l'Union européenne, dont l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne et les Pays-Bas, assurent l'analyse sur place des comprimés en faveur des jeunes qui prennent de la drogue lors des soirées dansantes.

19. Le questionnaire destiné aux rapports biennaux ne contient aucune question quant au fait de savoir si oui ou non les jeunes sont associés à la conception, à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation des stratégies de prévention visant à combattre l'abus de drogues illicites parmi eux. Aussi n'est-il pas possible de répondre à ce volet particulier des recommandations figurant dans la résolution 44/5 de la Commission, pas plus qu'il n'est possible de glaner des informations sur la mesure dans laquelle les États ont adapté leurs travaux de recherche sur la toxicomanie ainsi que leurs réseaux de centres de traitement et leurs services de santé, d'éducation et d'aide sociale, compte tenu des nouveaux modes de consommation de drogues illicites parmi les jeunes. Cependant, il est largement reconnu au sein des professionnels que les services de traitement destinés à répondre aux besoins des consommateurs d'opiacés n'arrivent guère à attirer les jeunes qui abusent des stimulants du type amphétamine.

IV. Activités menées par le PNUCID

20. Dans sa résolution 44/5, la Commission a prié le PNUCID de fournir, aux États qui en font la demande, des conseils et une aide afin qu'ils élaborent des stratégies et des programmes de réduction de la demande de drogues illicites, en particulier chez les jeunes dans les lieux de divertissement. L'abus généralisé de drogues dans le cadre de loisirs et d'activités récréatives exige que l'on mette au point des approches innovatrices et que l'on adapte les stratégies. Il faut aussi associer et faire participer les jeunes au processus d'examen et de refonte des stratégies. S'il est inconcevable qu'il y ait une seule et même approche efficace du problème de l'abus de drogues parmi les jeunes, certains éléments doivent être pris en compte lors de l'élaboration des stratégies. Il s'agit notamment de l'élaboration d'aptitudes utiles pour la vie, du renforcement des facteurs de protection, de la fourniture d'informations factuelles et de la mise en place d'activités de substitution, de la transmission de l'information entre camarades. Ces questions ont été développées dans le rapport du Directeur exécutif intitulé "Situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues, en particulier parmi les enfants et les jeunes" (E/CN.7/2001/4).

21. Afin de prévenir l'abus de drogues parmi les jeunes, le PNUCID a fourni une assistance à divers États Membres sur la base des éléments de programme susmentionnés. L'assistance a été en général offerte dans le contexte de l'élaboration de programmes nationaux plus vastes de prévention de l'abus de drogues, et elle variait selon les besoins locaux. Cela dit, quelques éléments communs se détachent. La majorité des programmes destinés aux jeunes gens sont implantés dans les écoles, pour la simple raison que dans la plupart des pays, c'est le système scolaire qui permet le plus de toucher les jeunes. Cependant, le PNUCID a également encouragé l'élaboration d'activités extrascolaires, la participation des parents et, avant tout, l'adoption de stratégies de groupe.

22. Un des outils essentiels permettant d'évaluer dans quelle mesure les populations scolaires sont exposées au risque d'abus de drogues consiste à mener des enquêtes en milieu scolaire au moyen de méthodes normalisées. Au nombre des travaux notables accomplis dans ce domaine figurent le Projet européen d'enquête en milieu scolaire sur l'alcool et d'autres drogues et l'étude intitulée "Monitoring the future" conduite aux États-Unis ainsi que l'adoption du principe des enquêtes en milieu scolaire en tant qu'indicateur clef susceptible de faire apparaître la demande. Le PNUCID appuie actuellement les enquêtes en milieu scolaire dans un certain nombre d'États, notamment les vastes opérations en cours dans les Caraïbes en partenariat avec la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues et le Centre d'épidémiologie des Caraïbes. Dans le cadre de son Programme mondial sur l'évaluation de l'ampleur de l'abus de drogues, le PNUCID est en train d'élaborer des modules sur la méthodologie des enquêtes en milieu scolaire, qui seront disponibles en 2002.

23. Dans sa résolution 44/5, la Commission a également prié le PNUCID de recueillir des informations détaillées et évaluées sur les expériences concluantes en matière de prévention menées dans différents pays du monde ainsi qu'à diffuser ces informations auprès des États et des professionnels. Le Réseau mondial de jeunes pour la prévention de l'abus de drogues, lancé à l'initiative du PNUCID au Forum *Youth Vision Jeunesse* sur la prévention de l'abus des drogues, tenu à Banff (Canada) en 1998, compte à présent plus de 70 groupes provenant de plus de 40 pays. Les groupes sont liés entre eux grâce à une

liste de diffusion activée quotidiennement et à un bulletin publié trimestriellement.

24. Le Réseau a été élargi après formation à l'échelle régionale de groupes de jeunes à l'évaluation des besoins et à la planification des programmes et grâce à de petites subventions apportées pour appuyer financièrement certains des groupes ayant bénéficié de la formation. Le Réseau a également organisé des réunions d'échange de données d'expérience qui serviront de base à l'élaboration de meilleures pratiques et de publications sur les différents aspects du travail de prévention auprès des jeunes. La première de ces publications, intitulée *Equal Partners: Organizing for Youth by Youth Events*, a paru en 2001 et visait à guider ceux qui souhaitent organiser des réunions et conférences destinées aux jeunes et faisant pleinement participer ces derniers. De plus, trois autres publications sont en cours d'élaboration sur les sujets suivants: le recours aux techniques de groupes d'affinités en vue de réduire la demande de drogues; comment faire face au problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise et des jeunes consommateurs par injection; et la mise à contribution des sports pour prévenir l'abus de drogues.

25. L'Initiative mondiale sur la prévention primaire de l'abus de substances est une autre activité qui allie les travaux sur les meilleures pratiques au renforcement des capacités, précisément en mobilisant les collectivités locales pour la prévention de l'abus de substances chez les enfants et les jeunes. Environ 120 organisations partenaires locales, venant essentiellement de l'Afrique du Sud, du Bélarus, de la Fédération de Russie, des Philippines, de la République-Unie de Tanzanie, de la Thaïlande et du Viet Nam, ont été formées à la conduite d'évaluations de la situation locale et à la mise au point d'activités communautaires de prévention basées sur les évaluations. Il est estimé que plus de 150 000 jeunes et adultes, y compris des parents, des enseignants et des travailleurs sociaux s'occupant de jeunes, bénéficieront directement des activités communautaires que les organisations partenaires ont mises en place avec le concours du PNUCID et de l'OMS dans le cadre de l'Initiative mondiale.

26. Le PNUCID mène actuellement un examen de meilleures pratiques fondées sur des preuves et de stratégies pleines de promesses en matière de

prévention dans le monde entier. Les résultats de cet examen seront disponibles au cours du premier semestre de 2002 sous forme de publication sur les meilleures pratiques, notamment d'études de cas concernant l'ensemble des régions du monde et divers aspects de la prévention seront couverts, par exemple comment élaborer des moyens appropriés de communication et de diffusion de l'information destinés aux jeunes et visant à promouvoir des modes de vie sains permettant de profiter du temps libre sans consommer de drogues. Les enseignements tirés de l'expérience du Réseau mondial de jeunes et de l'Initiative mondiale seront incorporés dans l'étude.

27. Le PNUCID a aussi appuyé un projet de l'OMS tendant à renforcer les réponses stratégiques aux conséquences sanitaires et sociales de l'abus de stimulants du type amphétamine (eu égard en particulier à la MDMA/ecstasy). Ce projet vise à améliorer la connaissance de la nature, de l'ampleur et du contexte de l'abus de stimulants du type amphétamine, ainsi que des conséquences sanitaires et sociales liées à cet abus dans différents contextes culturels. L'un des axes de recherche prioritaires est l'abus d'ecstasy parmi les jeunes.

V. Conclusions

28. Les tendances récentes de l'abus de drogues chez les jeunes font apparaître que, dans les pays développés mais de plus en plus ailleurs, l'abus de drogues illicites a la faveur de la jeunesse en général. Le risque existe par ailleurs de voir l'abus de drogues dans les lieux de divertissement faire partie du style de vie de certains groupes de jeunes. Si l'abus de drogues à des fins récréatives va typiquement de pair avec l'ecstasy et la danse, les preuves épidémiologiques indiquent que les consommateurs d'ecstasy sont dans la plupart des cas des polytoxicomanes qui prennent un large éventail de substances licites et illicites, le cannabis étant la drogue illicite la plus couramment consommée. De surcroît, l'abus de drogues à des fins récréatives ne se limite pas aux discothèques ou aux lieux de danse, sinon que le phénomène se caractérise aussi par une évolution vertigineuse des modes d'abus et d'expérimentation.

29. Il est nécessaire de pouvoir identifier rapidement les changements de mode de consommation de drogues parmi diverses sous-cultures de jeunes. Il faut pour ce

faire mettre en place des systèmes d'alerte rapide, capables de déceler rapidement de tels changements, et reposant sur une information de qualité.

30. Certes la situation en ce qui concerne l'abus de stimulants du type amphétamine dans les lieux de divertissement semble relativement anodine, toutefois des conséquences graves pour la santé ont été signalées même chez ceux qui prenaient de l'ecstasy pour la première fois. La preuve est de plus en plus faite que l'ecstasy produit des effets neurotoxiques et que son abus a un impact sur le fonctionnement de divers organes corporels, notamment le foie et le cœur.

31. Il importe de pousser les travaux de recherche sur les conséquences sanitaires et sociales de l'abus de stimulants du type amphétamine afin de déterminer les effets négatifs à long terme de cet abus et de réfuter l'idée que l'abus d'ecstasy et d'autres stimulants du type amphétamine est sans danger.

32. Bien que l'abus de stimulants du type amphétamine concerne de plus en plus les jeunes et risque de faire partie de sous-cultures spécifiques de jeunes, seule une petite proportion des pays ayant répondu au questionnaire destiné aux rapports biennaux ont indiqué qu'ils avaient adopté des programmes spécifiques tendant à empêcher les jeunes d'expérimenter ces stimulants.

33. Les nouveaux modes de consommation de drogues exigent que l'on redouble d'efforts dans la prévention et l'élaboration de nouvelles approches du problème. Le contexte social de la danse, la mode, les innovations qui donnent le ton et ce qui constitue la norme aux yeux des pairs jouent un rôle considérable dans l'abus de drogues à des fins récréatives et c'est sur ces facteurs qu'il faut axer les efforts de prévention. Il est également nécessaire d'associer les jeunes à l'élaboration des programmes tendant à prévenir l'abus de drogues à des fins de loisir.

34. Une autre question à résoudre est la mise en place de services de traitement appropriés des consommateurs de stimulants du type amphétamine et, de manière plus générale, de services accessibles et ouverts à tous offrant des conseils et en mesure d'attirer ceux qui prennent des drogues à des fins de loisir.

35. Enfin, il ressort des informations disponibles que l'abus de drogues à des fins récréatives est essentiellement un phénomène existant en Europe

occidentale, en Amérique du Nord et en Australie. Toutefois, il y a aussi dans d'autres régions des zones où se retrouve ce phénomène. Étant donné la globalisation des cultures de jeunes, il serait souhaitable de s'attaquer à ce nouveau problème à un stade précoce en élaborant de nouvelles approches de la prévention de l'abus de drogues dans les lieux de divertissement et en amenant les pays habitués à traiter le problème à partager leurs données d'expérience avec ceux qui ne le connaissent pas.
